

## **Préférence cantonale élargie : ou quand Etat et patrons stigmatisent les immigré-e-s pour empêcher un salaire minimum cantonal**

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a pris connaissance avec étonnement de la communication commune du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) et des associations patronales FER et UAPG annonçant un « partenariat inédit en faveur des demandeurs d'emploi ». A trois mois de la double votation sur l'initiative UDC contre la libre circulation des personnes et sur l'initiative syndicale pour un salaire minimum cantonal à 23 francs, cette opération prend en otage les chômeuses-eurs du canton, fragilise les droits de tou-te-s les salarié-e-s et n'a visiblement qu'un seul objectif : empêcher l'introduction d'un salaire minimum cantonal.

Le DSES, sous l'impulsion de Mauro Poggia, a présenté jeudi dernier à la presse un « partenariat inédit » avec les associations patronales FER et UAPG visant à « favoriser le recrutement de demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE ». Ainsi, c'est le principe de « préférence cantonale », déjà en vigueur dans l'administration publique et les entités subventionnées, qui se voit élargi aux entreprises privées, moyennant la signature d'une charte. Tant l'Etat que les patrons se félicitent que ce soit « la première fois que le secteur privé s'engage en vue de sensibiliser et inciter les employeurs genevois à recruter les forces de travail et compétences du canton ». Et la FER d'ajouter qu'il s'agit là d'une « mesure d'accompagnement » nécessaire pour « rassurer les gens qui sont ici » face à l'ouverture des frontières. La CGAS s'étonne de cette initiative, et ce pour plusieurs raisons :

### **Mesure inadéquate pour combattre le chômage**

Premièrement, la CGAS continue à dénoncer l'imposture qui revient à présenter la « préférence cantonale » comme une mesure adéquate pour combattre le chômage. Le chômage, à Genève comme ailleurs en Suisse, n'est que très marginalement causé par des effets de substitution en lien avec la libre circulation des personnes. Il est le résultat d'un développement économique déséquilibré, provoquant la destruction de plusieurs dizaines de milliers d'emplois industriels et à basse qualification.

La lutte contre le chômage doit donc passer par une politique résolument volontariste de création d'emplois, notamment par les pouvoirs publics. Car le potentiel existe, tant dans les services publics pour répondre aux besoins de la population, que dans le domaine des emplois « verts », orientés vers l'indispensable et urgente transition écologique dans laquelle l'économie doit s'engager.

Par ailleurs, les pratiques abusives des entreprises, qui aujourd'hui licencient et remplacent le personnel pour baisser les salaires, ne sauront être empêchées par la seule signature d'une déclaration d'intention : dans un pays où un patron peut légalement résilier le contrat de travail pour n'importe quel motif, y compris pour engager du nouveau personnel moins cher, il faut renforcer les protections contre les licenciements ! Le premier bilan des mesures fédérales en vigueur depuis une année montre d'ailleurs la complète inefficacité des mesures dites de préférence cantonale ou nationale.

### **Mauvais signal contre l'initiative UDC**

Deuxièmement, la sortie commune de l'Etat avec les patrons étonne à trois mois de la votation de l'initiative UDC contre la libre circulation des personnes, alors que les deux

parties s'étaient entendues avec les syndicats pour élaborer ensemble des mesures de protection supplémentaires pour protéger les salarié·e·s du canton. Il est en effet primordial de vaincre cette initiative dans les urnes, sans quoi on risque un bond en arrière de plusieurs décennies, non seulement en matière de non-discrimination et d'égalité de droits entre salarié·e·s immigré·e·s et résident·e·s, mais aussi de protection salariale en lien avec les mesures d'accompagnement.

Or, la « préférence cantonale » ne saurait en aucun cas être une nouvelle mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes, car son seul et unique effet sera de stigmatiser davantage les salarié·e·s immigré·e·s comme responsables des tensions sur le marché du travail. Visiblement, les patrons genevois n'ont pas appris des exemples dans d'autres pays en Europe : en banalisant les arguments de l'extrême droite, on n'affaiblit pas son discours, au contraire, on contribue à le légitimer. Les syndicats genevois dénoncent avec vigueur ce jeu avec le feu qui risque de provoquer une mauvaise surprise le 17 mai dans les urnes.

### **Opération cousue de fil blanc contre le salaire minimum**

Les syndicats genevois sont convaincus que la meilleure manière de battre l'UDC dans les urnes est de gagner de nouveaux droits et de nouvelles protections sociales pour l'ensemble des salarié·e·s, quel que soit leur statut et leur origine. C'est pourquoi la CGAS a lancé l'initiative « 23 Francs c'est un minimum » qui veut instaurer un salaire minimum cantonal et qui sera soumis au vote le 17 mai également.

Le message envoyé par l'Etat et les patrons la semaine passée ne dupera personne : il se veut un contreprojet réactionnaire à l'initiative syndicale, en préférant une mesure sans aucun effet palpable pour les chômeuses et chômeurs, sans contrainte aucune envers les employeurs·euses, désignant une fois de plus des travailleurs et travailleuses immigré·e·s comme boucs émissaires de tous les maux et en refusant le nécessaire élargissement des droits des salarié·e·s. Face à cette imposture, les syndicats multiplieront leurs efforts en vue des votations du 17 mai, et continueront à se battre pour protéger les salaires et pas les frontières.

Contact :

Alessandro Pelizzari, UNIA : 079 817 29 04